



# FICHE D'INFORMATION

Date : le 16 janvier 2009

Pour diffusion immédiate

## **MESURES À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS ET DES PERSONNES SANS EMPLOI**

Le ralentissement économique mondial touche tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada comprend les pressions que les travailleurs et leurs familles subissent en raison de cette situation, particulièrement les personnes qui sont sans emploi ou confrontées à une perte d'emploi. Nous sommes déterminés à offrir du soutien aux travailleurs canadiens et à leurs familles grâce à un large éventail de programmes. Ces derniers visent, entre autres, la mise à niveau des compétences et l'accès en temps opportun à un revenu d'appoint, au besoin.

### **Soutenir les travailleurs**

L'assurance-emploi assure le versement d'un revenu d'appoint temporaire aux Canadiens qui recherchent activement un emploi. Ce programme tient compte des diverses particularités régionales sur le plan économique, en plus de prolonger la période d'aide et de faciliter l'accès aux prestations dans les régions où le taux de chômage est à la hausse. En outre, Service Canada veille à assurer un traitement en temps opportun des demandes de prestations d'assurance-emploi et collabore avec les employeurs et les syndicats pour aider les travailleurs confrontés à une mise à pied ou à une fermeture d'entreprise. Les travailleurs et les entreprises peuvent également compter sur l'option Travail partagé pour éviter les mises à pied durant les périodes de réduction des activités.

### **Mise à niveau des compétences**

Les besoins des travailleurs diffèrent dans chacune des régions du pays et selon les secteurs d'activités. Le gouvernement du Canada reconnaît que les provinces et les territoires sont les mieux placés pour concevoir et administrer des programmes de formation qui correspondent aux besoins de leurs populations respectives et des employeurs locaux. Des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) ont justement été mises en œuvre à la suite de négociations avec les provinces et les territoires. De plus, chaque année, la somme de 1,95 milliard de dollars est versée dans le cadre du Programme d'assurance-emploi par l'entremise des EDMT pour aider les Canadiens admissibles à mettre à niveau leurs compétences, à recevoir de la formation

pour une réorientation de carrière, à acquérir de l'expérience en milieu de travail, à décrocher un nouvel emploi ou bien à devenir travailleur autonome. Durant l'exercice 2006-2007, environ 600 000 Canadiens ont ainsi été aidés.

Grâce à ce nouvel outil que constituent les EDMT, nous versons également 500 millions de dollars annuellement aux provinces et aux territoires pour aider les personnes sans emploi qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi, ou les travailleurs occupant des postes peu spécialisés. Ces investissements appuient le perfectionnement professionnel des groupes sous-représentés sur le marché du travail, comme les Autochtones, les immigrants, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes, les travailleurs plus âgés et les personnes qui deviennent ou redeviennent membre de la population active.

Le budget de 2007 prévoyait un investissement additionnel de 105 millions de dollars au bénéfice du Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA). L'objectif global est d'établir des emplois durables pour les Autochtones dans les principaux secteurs industriels sur lesquels repose l'économie du Canada. Par ailleurs, un investissement total de 1,6 milliard de dollars a été versé dans le cadre de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) pour aider les organismes autochtones à concevoir et à administrer des programmes d'emploi et des services connexes qui répondent aux besoins précis de leurs collectivités.

Les travailleurs plus âgés confrontés à des mises à pied dans leurs collectivités peuvent recevoir de la formation dans le cadre d'une initiative fédérale-provinciale – l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – pour laquelle un versement additionnel de 90 millions de dollars est prévu dans le budget de 2008. À ce jour, près de 110 projets ont été approuvés.

Les apprentis bénéficient également d'un programme de soutien – la Subvention incitative aux apprentis – pour promouvoir les métiers au Canada. Depuis 2007, plus de 70 000 subventions ont été accordées.

En janvier 2008, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en œuvre de la Fiducie pour le développement des collectivités d'une valeur de 1 milliard de dollars. La Fiducie appuie différentes initiatives axées sur la formation et le perfectionnement professionnels des travailleurs touchés; l'établissement de plans de transition afin de favoriser le développement économique et la création de nouveaux emplois; et le développement des infrastructures.

## **Aider les immigrants à s'intégrer plus rapidement**

Nous devons veiller à ce que les immigrants puissent s'intégrer rapidement au sein du marché du travail canadien et mettre à profit leurs compétences. Le Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers vise à améliorer l'intégration des travailleurs formés à l'étranger au sein de la main-d'œuvre. Pour ce faire, il a recourt à des intervenants clés dans le but de mettre en œuvre des projets qui facilitent l'évaluation et la reconnaissance des qualifications acquises hors du Canada. Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, qui fait partie de Citoyenneté et Immigration Canada, aide les nouveaux arrivants à recevoir des renseignements exacts concernant les possibilités d'emploi au Canada.

## **Mobilité de la main-d'œuvre**

Maintenant plus que jamais, une union économique plus solide et plus efficace est essentielle à la réalisation du plein potentiel économique du Canada. De cette façon, les possibilités d'emploi se verront améliorées et les employés auront accès à un bassin de ressources humaines plus important et plus riche. Pour cette raison, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus pour que d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2009, les Canadiens devraient pouvoir travailler n'importe où au Canada sans restriction.

**Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter les pages Web suivantes :**

- Gouvernement du Canada : <http://www.canada.gc.ca/accueil.html>
- Service Canada : <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/accueil.shtml>
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada : <http://www.rhdsc.gc.ca/fra/accueil.shtml>